



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2457

Engagement de la Ville de Lyon dans la labellisation Ville Européenne - Candidature à l'obtention de la plaque Ville Européenne

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2457 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LYON DANS LA LABELLISATION VILLE EUROPEENNE - CANDIDATURE A L'OBTENTION DE LA PLAQUE VILLE EUROPEENNE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Les enjeux de la Ville de Lyon en matière d'action européenne

La Ville de Lyon est confrontée, comme de nombreuses autres grandes villes européennes, à de nombreux défis sociaux et environnementaux. Pour les relever, la Ville de Lyon agit au quotidien pour construire un territoire solidaire, hospitalier, favorisant le bien-vivre ensemble et l'épanouissement de chacun.

L'ouverture au monde peut nous aider à trouver des solutions pour réduire les inégalités, favoriser la diversité culturelle, l'accès aux droits fondamentaux et lutter contre le dérèglement climatique. C'est pourquoi la Ville soutient et développe des actions à l'échelle européenne, notamment en lien avec l'Union Européenne. Elle entend aussi valoriser ce que l'Union Européenne apporte et peut apporter à notre territoire et ses habitants et habitantes, en facilitant, entre autres choses, l'éducation à la citoyenneté européenne ou la diffusion des cultures européennes sur son territoire.

Pour ce faire, la Ville de Lyon soutient l'initiative française et européenne, « le Joli Mois de l'Europe », en facilitant la valorisation d'actions menées sur notre territoire et en soutenant la programmation d'événements ad hoc. En parlant Europe aux habitants grâce à des évènements pluriels et en les écoutant sur les grands enjeux environnementaux et sociétaux, la Ville de Lyon entend contribuer à ce que chacun devienne un citoyen actif et impliqué sur les questions européennes impactant sa vie quotidienne. La découverte de la diversité des cultures à travers les musiques ou les littératures européennes fait également partie de la programmation du « Joli Mois de l'Europe ». La culture est, en effet, un levier important pour tisser des liens qui rassemblent et pour bâtir sans relâche une société inclusive et respectueuse des différences. Autour d'évènements, de débats et de conférences, elle implique et met en valeur les acteurs qui promeuvent l'Europe et les soutient financièrement grâce à un appel à projets internationaux lancé chaque année.

Face aux grands défis environnementaux, humains et sociaux, la Ville de Lyon s'implique également fortement auprès des institutions européennes pour apporter de nouvelles réponses sur son territoire, en lien avec les autres grandes villes européennes. Ainsi, elle a été retenue dans le réseau européen des 100 Villes climatiquement neutres et intelligentes pour accélérer la transition écologique et tendre vers la neutralité climatique en 2030 en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, la Ville de Lyon a aussi organisé, le 9 février 2022, un sommet de villes européennes dédié aux enjeux de santé globale. Une vingtaine de villes européennes se sont engagées pour une prise en compte de la santé dans toutes les politiques, du niveau local au niveau européen.

A l'issue de cette rencontre, une déclaration de politique commune a été signée par les villes participantes et portée à la connaissance des 27 ministres européens de la santé. Cette déclaration souligne notamment la nécessité de prévenir et combattre durablement les épidémies à travers une approche préventive, en agissant sur leurs causes profondes et les facteurs qui les aggravent : destructions des écosystèmes et dérèglement climatique, maladies chroniques, fragilisation des systèmes de santé, etc.

La Ville a également une politique active de recherche de financements européens pour développer ses politiques publiques.

Elle est notamment lauréate depuis 2021 de plusieurs appels à projets lui permettant d'obtenir des financements complémentaires et des collaborations fructueuses avec d'autres villes et universités européennes au service d'actions nouvelles contribuant à renforcer la sobriété énergétique, la santé globale et la justice sociale sur son territoire.

- **School food 4 change** est un projet œuvrant pour des changements de régimes et d'habitudes alimentaires en Europe, à travers la restauration scolaire. La Ville de Lyon bénéficiera d'un financement de 305 425,50 €
- **RENEWAL (Renovation Wave of Lyon Municipal Buildings)** permet d'accompagner l'élaboration de la stratégie de la Ville de Lyon en matière de transition écologique du patrimoine bâti. La Ville bénéficiera d'une expertise technique et financière à hauteur de 60 000 €
- **ASCEND** est un projet qui vise à accélérer la création de quartiers à énergie positive et propre pour la transition des villes vers la neutralité climatique et la justice sociale en Europe. La Ville de Lyon bénéficiera de **382 125 €**
- « **Concevoir une mobilité urbaine inclusive, sûre, abordable et durable** » est un appel à projets qui s'inscrit dans le cadre de la mission « 100 Villes climatiquement neutres et intelligentes ». Il a pour objet de tester de nouvelles pratiques de mobilité urbaine en associant les habitantes et habitants. La Ville obtiendra 400 000 €

II- Contenu du Label Ville Européenne

Le label Ville Européenne a été créé en janvier 2020. Il est porté par trois associations : le Mouvement Européen-France, les Jeunes Européens-France et l'Union des Fédéralistes Européens. Dans le but de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen au plus près des habitants, ce label propose de grands domaines d'action (pédagogie, coopération européenne, citoyenneté et culture) qui se déclinent en cinq niveaux d'objectifs.

Le critère de niveau 1 est accessible à toutes les communes :

- Placer, dans sa collectivité, un drapeau européen à côté du drapeau français ;
- Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'Union Européenne ;
- Organiser, au minimum une fois par an, un événement (conférence, projection, exposition,) avec pour thème l'Europe ou un pays européen.

Les quatre autres niveaux sont attribués chaque année par un comité de suivi organisé par les Jeunes Européens. À ce jour, environ 90 collectivités ont reçu ce label, qui concerne des territoires aussi différents que Lille, Nantes, Clermont-Ferrand ou Veauche.

Les associations ont également développé un autre prix complémentaire au Label : la Plaque Ville Européenne, qui constitue l'échelon suivant pour les collectivités qui le souhaitent : elles déposent un dossier de candidature avec leurs motivations, les actions mises en place au regard de la grille indicative et leurs projets principaux afin d'obtenir la Plaque après validation du comité de pilotage composé des trois associations partenaires.

III – Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :

Cette démarche de labellisation est conçue comme un processus continu permettant à la Ville de Lyon de valoriser, de structurer et d'améliorer les actions relevant de ses nombreuses compétences.

Parmi les bénéfices attendus, la signature de la charte label Ville Européenne permettra à la collectivité :

- de mettre en synergie les différentes actions mises en œuvre dans des secteurs d'interventions très différents mais qui concourent tous à favoriser la citoyenneté européenne ;
- de suivre la progression de ses actions en matière européenne à travers l'évolution des niveaux de label ;
- de bénéficier des retours d'expériences des autres villes françaises labellisées grâce au réseau des villes labellisées, animé par les associations porteuses du label, et à la journée annuelle des collectivités labellisées ;
- de renforcer la visibilité de ses actions sur les sujets européens notamment grâce aux outils de communication du réseau des villes labellisées (lettres d'informations, réseaux sociaux, ...) ;
- de mobiliser les bénévoles formés des associations pour initier sur notre territoire de nouvelles actions;
- de faire vivre les thématiques européennes sur l'ensemble des quartiers de Lyon au plus près des partenaires, des habitants et habitantes et en lien étroit avec eux.

IV – Etendue des engagements :

La collectivité, signataire de la charte d'engagement du label Ville Européenne, s'engage à intégrer le réseau des collectivités labellisées et à poursuivre des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens et citoyennes pour éveiller la conscience européenne. La grille d'évaluation est une source d'inspiration : la collectivité établit ses propres plans d'actions en fonction des besoins de son territoire.

Un dossier annuel présentant les réalisations et les justificatifs correspondants permettent au comité de suivi du Label de déterminer le niveau de labellisation.

Dans le cadre de la demande de plaque, la Ville de Lyon s'engage à renforcer de façon équilibrée ses actions dans les différentes thématiques de la grille d'évaluation. La Ville de Lyon développera plus particulièrement des projets autour des thèmes suivants :

- Promouvoir en Europe une transition écologique juste et solidaire : lauréate en 2022 du programme européen « 100 villes climatiquement neutres », la Ville de Lyon participe à la création d'un réseau de collectivités fortement engagées dans cette transition et souhaite renforcer son exemplarité en Europe à travers la construction d'actions innovantes et impliquant tous les citoyens ;
- Renforcer les actions de pédagogie tout particulièrement à destination des jeunes en s'appuyant sur les idées et besoins recensés lors des temps d'implication des habitantes et habitants et en mobilisant les savoir-faire des partenaires du territoire. La Ville sera notamment associée à la simulation de Parlement européen initiée par les Jeunes Européens dans le cadre du Joli mois de l'Europe ;
- Promouvoir les valeurs de solidarité européenne à travers un soutien actif et concret aux initiatives européennes permettant de soutenir le peuple ukrainien : engagée depuis le mois de février 2022 dans l'accueil de réfugiés en France et à l'étranger, notamment à Lodz, ville partenaire de la Ville de Lyon, et dans l'acheminement de matériels sur place (en Pologne et en Ukraine), la Ville souhaite également apporter une aide en termes de méthode et de compétences pour contribuer à la reconstruction des villes ukrainiennes. Elle s'investira aux côtés des institutions européennes, dans le cadre des réseaux de villes et notamment Eurocities.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- L'engagement de la Ville dans la labellisation Ville Européenne et l'obtention de la Plaque Ville européenne sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la charte d'engagement Ville Européenne et la convention à intervenir entre la Ville de Lyon et les associations Jeunes européens, le Mouvement européen et l'Union des Fédéralistes Européens au titre du Label et de la Plaque Ville européenne.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET